

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 février 2021

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jonathan KURKIENCY, maire.

Absentes excusées : Maud WARTELLE (pouvoir à Jessica HOFFMAN)  
Brigitte DEFRANCE (pouvoir à Etienne BERTRAND)

Secrétaire de séance : Jhonny MOUTON

### **TELETRANSMISSION des actes au contrôle de légalité SPL X-DEMAT**

Le Maire informe que le Conseil Départemental (opérateur actuel) arrête sa prestation et la commune doit choisir un nouvel opérateur sur 21 organismes homologués.

Parmi ces derniers, la commune utilise déjà l'opérateur SPL X-DEMAT notamment pour la publication des marchés.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir l'opérateur SPL X-DEMAT et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

### **AUTORISATION de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 14 pour et une abstention (Sandrine ALBERT-GENOUD), autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2020 du budget communal.

### **OUVERTURE d'une ligne de Trésorerie**

A chaque projet d'investissement, la commune doit utiliser sa trésorerie pour financer toutes les opérations avant même d'obtenir le FCTVA et les subventions attendues. Un gros décalage se fait entre le paiement des entreprises et l'obtention des subventions c'est pourquoi nous avons besoin d'une ligne de Trésorerie à hauteur de 150 000€.

Plusieurs offres ont été proposées.

Le Crédit Mutuel avec un prêt relais de 150 000€, un taux fixe de 0.37, frais de dossier 150€ sur un an a été retenu avec 14 voix pour et une abstention (Sandrine ALBERT-GENOUD).

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

## **DEMANDE de subventions DETR-DSIL Sécurité RD1**

Afin de réduire le coût et pouvoir lancer des travaux sur la route départementale devant la boulangerie, il convient de demander des subventions

Le conseil à l'unanimité, autorise le Maire à déposer des demandes de subvention pour les travaux de mise en sécurité sur la RD1, et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

## **REGLEMENT du Service des Eaux communal**

Le Maire rappelle que le service des Eaux date de 1938 et n'a jamais été révisé. Il convient d'actualiser et d'intégrer les normes actuelles en matière de contractualisation et de distribution d'eau.

Le conseil à l'unanimité, adopte le nouveau règlement du Service des Eaux, applicable dès janvier 2021, valide la proposition de tarification des prestations et pénalités sur le service des Eaux et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

## **CONVENTION d'achat d'eau avec le S.I.E**

La commune est liée avec le Syndicat Intercommunal et l'Environnement de BLAINVILLE/DAMELEVIÈRES pour l'achat d'eau lorsque nos sources ne suffisent plus à approvisionner les Montois. Le nouveau Président du SIE nous a transmis une nouvelle convention de vente d'eau à Mont sur Meurthe avec une augmentation d'environ 15% selon le volume acheté à l'année. Le conseil avec 14 voix pour et 1 voix contre (François BERG) accepte d'adopter la nouvelle convention d'achat d'eau avec le SIE de Blainville/Damelevières et de donner pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

## **SUBVENTION 2020**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'octroi des subventions aux associations, conformément au nouveau règlement mis en place. Les dossiers sont abordés au conseil et il est proposé au conseil de délibérer sur les demandes reçues qui sont les suivantes :

- AFAPS : 100€ : 15 pour
- Coopérative Scolaire : 950€ : 15 pour
- Ecole des jeunes Sapeurs-pompiers Blainville : 100€ : 15 pour
- Gaule Gerbévilloise : 100€ : 15 pour
- UNSS du collège de Blainville : 200€ : 15 pour
- Comité des fêtes : 200€ : 15 pour
- FC Montois : 900€ : 15 pour
- Tennis Club : 900€ : 13 pour et 2 abstentions (François BERG et Jhonny MOUTON)
- ACCA : 300€ : 13 pour, 1 contre (François BERG), non-participation au vote d'Etienne BERTRAND
- Les Barbouilleuses : 100€ : 15 pour
- FEP : 400€ : 15 pour
- AMC : 200€ : 15 pour